**Mission Permanente de la
République du Mali à Genève**

**Ambassade
de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique**

31

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT– UNE FOI**

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
(Genève, le 29 avril 2014)

Déclaration du Mali

Monsieur le Président,

Le Mali souhaite la bienvenue à la délégation de la Côte d'Ivoire conduite par Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Le rapport soumis à l'appréciation du Conseil nous instruit sur les efforts louables consentis par la Côte d'Ivoire dans cette phase difficile de consolidation de la paix, après la grave crise postélectorale de 2010 qui avait mis en mal la stabilité du pays.

Ma délégation félicite le Gouvernement ivoirien qui, en dépit du contexte particulier de sortie de crise, a pu mettre en œuvre un grand nombre de recommandations issues de son EPU du 3 décembre 2009. A cet égard, je voudrais citer, entre autres, la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris, la ratification d'instruments juridiques internationaux et la soumission de rapports périodiques au Comité des droits de l'Homme et à celui pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Mali félicite également la Côte d'ivoire pour les actions courageuses qu'elle a entreprises pour promouvoir la réconciliation nationale et consolider l'Etat de droit. Au nombre de ces actions, il convient de relever :
- la création en juillet 2013 de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation,
- la mise en place d'un programme de cohésion sociale,
- la libération de plusieurs personnalités de l'ancien régime,
- l'organisations de nombreuses journées régionales de droits d l'Homme.

**Mission Permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
I.C.C, 20, Route de Pré-Bois Hall G – 1° étage CP 1814 – 1215 Genève 15–Suisse
Tél. : (022) 710 09 60 / 66 Fax : (022) 710 09 69
E-mail : malisuisse@yahoo.fr
http://www.mali-suisse.org**

Ma délégation note avec satisfaction que la Côte d'Ivoire coopère pleinement avec l'ensemble des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme ainsi qu'avec les autres agences du système des Nations Unies.

Le Mali demande à la communauté internationale de continuer à soutenir le gouvernement ivoirien dans ses efforts de renforcement de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

Je vous remercie.

Mission Permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
I.C.C, 20, Route de Pré-Bois Hall G – 1° étage CP 1814 – 1215 Genève 15–Suisse
Tél. : (022) 710 09 60 / 66 Fax : (022) 710 09 69
E-mail : malisuisse@yahoo.fr
http://www.mali-suisse.org